duites par-ci par-là, mais il n'y a pas eu plus de 30 voix d'écart entre le premier élu et le dernier.

A signaler seulement ce demi-échec essuyé par M. Vallé, qui fut rapporteur général de la première commission. M. Vallé caressait l'espoir de présider la nouvelle, mais arrivé seulement le huitième, il lui faudra sans doute renoncer à cette espérance.

Aucune proposition n'a été formulée encore au sujet des pouvoirs judiciaires de la commission.

Ceux qui sont partisans des pouvoirs les plus étendus, estiment qu'il convient d'attendre que la commission se soit réunie, afin de lui laisser l'initiative de la demande, au cas où elle croirait devoir la prendre. Mais ce qui est différé n'est pas perdu. La question se posera, dit-on, jeudi et suivant les pronostics, cet incident pourrait présenter un assez gros danger pour le ministère. En ce qui concerne la Banque on a été plus vite aujourd'hui que les jours précédents.

Les amendements les plus importants, amendements repoussés d'ailleurs, ont été présentés par M. Jourdan, du Var, qui proposait d'ajouter au produit de l'escompte le produit des avances sur titres pour le calcul de la redevance annuelle, en portant le minima de 2 millions à 2 millions et demi, par MM. Marcel Habert et Camille Pelletan, qui proposaient d'élever le chiffre de l'avance consentie par la Banque, le premier à 100 millions, le second à 70 millions. Au milieu de tout ça, on a voté une demi-douzaine d'articles. C'est un joli progrès.

SÉNAT

Séance du 29 juin

La séance est ouverte à 2 heures 40 sous la présidence de M. Loubet, président.

On remarque, dans la loge du président de la République, M. Stevenson, ancien vice-président de la République des Etats-Unis, ancien président du Sénat américain.

L'élection du Doubs

M. Devès lit, au nom du 7e bureau, le rapport concluant à la valiration de M. Saillard dans le Doubs. (Protestations à gauche).

Sur la demande de M. Bernard et au milieu d'interruptions bruyantes de la gauche, la discussion du rapport est fixée à lundi par 136 voix contre 70.

Les crédits supplémentaires

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif aux crédits supplémentaires votés par la Chambre dans une de ses dernières séances.

Les articles 1 à 14 sont adoptés.

Les crédits de Notre-Dame

Le Sénat arrive à la discussion des crédits pour la cérémonie funèbre de Notre-Dame.

La question préalable

M. Girault (Cher), demande la question préalable.

Pourquoi, dit-il, a-t-on célébré des funérailles catholiques alors qu'il n'y a plus de religion d'Etat. Le gouvernement a été injurié par un général de l'armée noire, et c'est pour cela qu'on nous demande de l'argent. C'est un *scandale contre lequel je tiens à protester*. (Exclamations ironiques à droite. applaudissements à gauche).

La question préalable est repoussée à mains levées.

M. Maxime Lecomte

BLAME LE GOUVERNEMENT

M. Maxime Lecomte. — Je demande sur le même crédit une réduction de 100 fr. à titre d'indication.

Le ministre de l'intérieur a dit qu'il ne s'agissait pas d'une cérémonie officielle ; cependant le public et l'archevêque de Paris ne s'y sont pas trompés. Il y a eu en somme de la part du gouvernement une imprudence. Il a, sachant qu'un prédicateur connu pour l'exaltation de ses idées, devait prendre la parole, exposé le président de la République à un langage offensant.

D'ailleurs, la présence seule du père Ollivier était une atteinte à la loi. Le blâme d'une telle attitude doit être très net de façon à ce que ce fait ne constitue pas un précédent. Une réduction de crédit apprendra à ce cabinet et à ceux qui le suivront combien on doit être circonspect dans de pareilles circonstances. (*Très bien à gauche*).

M. Barthou, ministre de l'intérieur. — Je n'ai pas à répondre au nom des futurs cabinets, mais je dis que le cabinet actuel a rempli son devoir. Il a voulu rendre hommage *aux victimes d'une horrible* catastrophe de la manière qui convenait à leurs croyances ; nous nous honorons de l'avoir fait. (Très bien, très bien).

M. Maxime Lecomte se plaint des paroles qui ont été prononcées à Notre-Dame. Le gouvernement ne pouvait pas supposer que des paroles de haine et colère seraient prononcées dans une pareille occasion ; il a d'ailleurs fait prononcer par un de ses membres un discours qui, je crois, a répondu au sentiment de toute la France. Il a donc fait son devoir et ne saurait accepter la moindre réduction sur ce crédit. (Applaudissements à droite au centre.)

M. Sébline. — Je dépose au nom de plusieurs de mes amis, une demande de scrutin. (Très bien *au centre et à droite.*)

Plusieurs voix à gauche. — C'est ce que nous voulons aussi.

Rejet de la motion Lecomte

La motion de M. Maxime Lecomte est repoussée par 181 voix contre 64.

Les crédits sont adoptés.

Les autres crédits supplémentaires sont successivement adoptés.

La prochaine séance est fixée à lundi et la séance est levée à cinq heures cinquante.

Vol au musée de Nîmes

Nîmes, 29 juin. — Le riche musée de numismatique de la ville de Nîmes, installé dans la Maison-Carrée, a été dévalisé cette nuit. Les malfaiteurs ont pénétré dans le monument en *se hissant jusqu'à la toiture et sont ensuite des*cendus dans la salle par une échelle de corde.

Après avoir rempli des sacs de monnaies ou de médailles, ils sont sortis par le plafond du péristyle, haut de dix mètres, en le crevant.

Aussitôt le vol connu, en effet, la police a procédé à de minutieuses recherches ; et on a fini par découvrir, près de la tour Magne, derrière un rocher, le produit du vol contenu dans deux sacs improvisés que les voleurs avaient *déposés là dans l'intention de les venir reprendre* plus tard.

TERRIBLE TROMBE

Chartres, 29 juin. — Une véritable trombe a ravagé, hier soir, le nord-ouest de l'arrondissement de Châteaudun. Le phénomène a pris naissance à Cormainville, et a continué sa marche sur le sud de l'arrondissement de Chartres, ayant comme centre Fains-la-Folie, Voves, Theuville, Prunay-le-Gillon et les communes de Chartres sud. Les dégâts sont considérables. On *peut considérer que dans cette région la moitié* et plus des récoltes sont perdues.

A Bisseau, une grange a été renversée ; il n'en reste plus que les deux pignons ; deux noyers de vingt ans ont été arrachés.

A Sazeray, vingt-deux bâtiments sont détruits.

A Voves, la sucrerie est fortement endommagée. Deux ouvriers sont grièvement blessés.

On signale encore un grand nombre d'accidents de moindre importance.

L'orage a continué sa marche jusque sur Maintenon, où il a fait également des dégâts importants.

NOUVELLES ETRANGÈRES

LA GUERRE TURCO-GRECQUE

Il nous faut continuer de reproduire chaque jour les dépêches burlesques que les cabinets nous envoient, par l'intermédiaire des agences, sur les prétendues négociations de Constantinople. Il y aura, la semaine prochaine, deux mois que « ces négociations » sont commencées. C'est dans les premiers jours de mai que la Grèce, écrasée par les Turcs et par l'hostilité déclarée des six grands cabinets, a imploré l'intervention de ces mêmes cabinets. On nous annonce un jour que la paix est imminente et, l'autre, qu'il est impossible de fixer aucune date approximative pour cette paix. Ce jeu, à la fois cruel et misérable, achève la ruine de la Grèce. Les petits ont toujours tort quand ils mettent l'espoir de leur salut dans les grands.

Constantinople, *vid* Sophia, 28 juin, 9 h. 15, soir, — Aujourd'hui, l'on considère comme illusoire l'offre de la Porte d'évacuer la Thessalie sous la condition posée par elle que la nouvelle frontière macédonienne suivrait la ligne du Pénée.

On assure dans les cercles diplomatiques que les ambassadeurs sont tombés d'accord unanimement sur la nécessité d'adresser une note collective à la *Turquie pour l'inviter formellement* à évacuer la Thessalie dans un délai déterminé. La limite extrême de ce délai n'est pas encore arrêtée, mais selon les apparences, elle sera fixée entre le 20 et le 31 août.

Constantinople, 29 juin, — D'après les journaux turcs, l'armée de Thessalie comprend 160,000 hommes, dont 30,000 avec cinq batteries ont été envoyés de Pharsale à Domokos ; 14,000 soldats et de nombreux officiers ont été *envoyés de Salonique à Larissa.*

M. Lefoulon, ancien attaché à la préfecture de police de Paris, a été nommé inspecteur général de la police et décoré de la 3e classe du Medjidié.

Explosion à bord d'un croiseur italien

EN CRÈTE

La Sude, 29 juin. — Une explosion vient de se produire dans la machinerie du croiseur italien *Bausan*. Il y a cinq morts et un homme grièvement blessé. On se souvient qu'un très grave accident de machine s'est produit également dans les eaux crétoises il y a quelque temps, à bord du cuirassé russe *Sissaï-Veliki*, accident qui coûta la vie à plusieurs personnes.

M. Goron à Constantinople

Londres, 29 juin. — On télégraphie de Constantinople :

« M. Goron, ancien chef de la sûreté, travaille depuis quinze jours à la réorganisation de la police de Constantinople. »

NAUFRAGE DE L'« ADEN »

Soixante-dix-huit victimes

Aden, 29 juin. — Le paquebot *Aden*, de la Compagnie Péninsulaire, dont on était sans nouvelles, a fait naufrage à Socotora. Le bâtiment et la cargaison sont complètement perdus. Une partie de l'équipage et des passagers ont été sauvés et sont arrivés à Aden.

Londres, 29 juin. — L'*Aden*, qui a fait naufrage sur un récif de la cote orientale de *Socotora, s'est perdu dans la nuit du 9 juin.*

Le capitaine, plusieurs officiers et matelots et huit passagers ont été noyés. Dix-sept passagers, qui avaient pris place dans une embarcation, sont considérés comme perdus.

Au total sont morts ou disparus 25 passa*gers, tous les officiers, 20 matelots européens* et 33 indigènes. Neuf passagers, 3 matelots européens et 33 indigènes sont sauvés. Tous les Européens sont de nationalité anglaise.

L'association ouvrière en Suisse

Berne. 29 juin. — Le Conseil national suisse, réuni pendant la semaine qui vient de s'écouler, s'est consacré tout entier au projet de loi relatif à l'assurance ouvrière obligatoire contre les maladies et contre les accidents. Après un long débat préliminaire, toutes les résistances que rencontrait le projet se sont évanouies et tous les groupes de l'assemblée se sont ralliés, sauf le parti socialiste.

Le seul représentant que ce parti compte au conseil national, M. Wullschleger, s'est fait l'écho des récriminations de ses coreligionnaires, mais il n'a pas osé voter contre la prise en considération. Celle-ci a réuni l'unanimité des membres, soit 136. L'Etat, la Confédération, aurait à verser une contribution de six *millions, soit le septième de la recette douanière* à la caisse d'assurance ; c'est là un sacrifice extrêmement lourd.

Comme le projet ne comporte pas moins de deux cent sept articles, la discussion sera longue.

Le tarif américain

Washington, 29 juin. — Le Sénat a fixé à 20 0/0 *ad valorem* les droits sur les sucres bruts.

LA BELGIQUE

Un drame affreux

A BRUXELLES

Bruxelles, 29 juin. — Un drame affreux s'est déroulé ce matin, 137, boulevard Anspach, dans les circonstances suivantes :

Le rez-de-chaussée était occupé par M. Janssens, qui y tient un petit café ayant, comme enseigne, *A la Distillerie bruxelloise*. M. Janssens avait à louer une mansarde garnie, et, dimanche soir, un jeune homme et une jeune fille, âgés tous deux d'une vingtaine d'années, demandèrent à la visiter.

Mystérieux voyageurs

Elle leur convint et le jeune homme, l'arrêtant, donna un à-compte de quinze francs à M. Janssens, déclara se nommer Poot et être arrivé le soir même de France avec la jeune fille, sa maîtresse. Les jeunes gens rentrèrent de bonne heure et allèrent se coucher, après avoir pris, à la distillerie, une carafe d'eau frappée qu'ils montèrent à leur chambre.

Lundi matin, vers 8 heures, une dame qui habite une chambrette contiguë à celle de Poot *et de sa maîtresse, perçut un bruit de voix dans* la mansarde, entre les deux amants. Il lui fut impossible d'entendre la conversation entière, mais elle entendit distinctivement la jeune fille dire à son amant : « Non, non, pas cela. J'aime mieux me noyer ! »

La dame crut tout d'abord à des propos en l'air et continua de vaquer aux soins de son ménage. Puis, vers 9 heures 1/2, comme elle n'entendait plus aucun bruit dans la chambre, elle *s'effraya tout à coup et alla trouver M. Jans*sens. « Eh bien, lui dit-elle, la mansarde est louée ? » Comme le liquoriste répondait affirmativement, la dame ajouta : « Ce sont de drôles de locataires. J'entendais ce matin qu'ils pariaient de se noyer, et maintenant je n'entends plus aucun bruit. Vous devriez bien monter voir ce qu'ils ont. »

M. Janssens suivit ce conseil et alla frapper à la porte de la mansarde. Il eut beau tambouriner, on ne répondit pas. Avec un consommateur, M. Bonnenge, le patron du café remonta et ouvrit la porte. Un épouvantable spectacle s'offrit alors à la vue des deux hommes : étendue sur le côté gauche, la jeune fille, la gorge ouverte, gisait sur le lit, presque pas maculé par le sang. Elle était morte.

Au mur, à un crampon, auquel était attaché un essuie-main tout taché de sang et une large courroie, pendait le cadavre du soi-disant Poot, qui portait à la gorge de très petites entailles faites par un canif de dimension presque microscopique. Il était mort aussi.

Les constatations

La police fut prévenue et un adjoint vint procéder aux premières constatations, tandis qu'on *prévenait le parquet et qu'on allait en hâte* quérir un médecin. Le praticien examina les cadavres et constata que les jeunes gens s'étaient tout d'abord empoisonnés avec du sel d'oseille. On a retrouvé sur la table de nuit un verre qui contenait encore un peu de la poudre homicide.

Le drame

La mort ne venant pas assez vite — c'est l'hypothèse la plus vraisemble — Poot aura proposé à sa maîtresse de lui couper la gorge. C'est alors que la voisine aura entendu la jeune fille répondre avec terreur qu'elle préférait se noyer. Poot s'emparant du petit canif de sa maîtresse, qu'on *a retrouvé sur la table, lui aura alors tranché la* carotide.

Avec un inconcevable sang-froid, il prit l'essuie-main, épongea le cou de la morte — c'est ce qui explique le peu de sang trouvé sur le lit — et, attachant au linge ensanglanté la courroie qui attachait sa taille, il se pendit, après s'être fait à la gorge les entailles qu'on y a relevées.

Les victimes

Le mort n'avait sur lui aucun papier. Dans son porte-monnaie on a trouvé, plié en quatre, un papier avec ces mots : Antoine Vande Kerckeve, 15, rue de la Bougie, Cureghem. La police de cette commune *fut avisée, et bientôt* on acquit la certitude que c'était bien le nom du désespéré, qui avait pris le faux nom de Poot. Les magistrats du Parquet, qui ont fait une descente dans l'après-midi, ont la conviction que ce drame était prémédité. Quant à l'identité de la jeune fille, *on n'est pas parvenu à l'établir* encore.

Guillaume à l'Exposition de Bruxelles

Bruxelles, 29 juin. — On télégraphie de Berlin que l'entrevue que le roi des Belges a eu avec l'empereur Guillaume, à Kiel, n'a aucune portée politique. Le roi Léopold fait tout simplement un voyage d'agrément et poussera peut-être jusqu'à Saint-Pétersbourg. Il doit inviter Guillaume II à visiter l'Exposition de Bruxelles.

A cette occasion, de grandes fêtes auraient lieu dans la capitale de la Belgique. Il paraîtrait que l'empereur d'Allemagne a une grande envie de venir visiter la section française de l'Exposition, et cette envie, nous affirme quelqu'un qui est bien renseigné, pèsera d'un grand poids dans sa détermination.

L'empereur d'Allemagne a conféré au roi des Belges le grade d'amiral.

Dernière Heure

Une perquisition chez un banquier

M. Marion, commissaire aux délégations judiciaires, a saisi un certain nombre de papiers et les livres de comptabilité de M. Gillot, banquier arrêté dernièrement.

Le sous-secrétaire d'état allemand

Berlin, 29 juin. — Le nouveau sous-secrétaire *d'état aux affaires étrangères*, M. de Buloff, de retour de son voyage à Kiel, a pris aujourd'hui possession de son poste. Il a reçu à cette occasion les principaux fonctionnaires de son ministère.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

La fête hippique militaire du 4 Juillet

Roubaix qui est la ville la plus sportive de la région du Nord, où les manifestations sportives *succèdent aux manifestations sportives*, avec autant de fréquence que de succès, du reste, aura, dimanche prochain, une fête d'un genre tout nouveau, nous voulons parler de la fête exclusivement militaire occupée par le *Club hippique de Roubaix*, et dont nous avons déjà parlé.

On sait que des courses de têtes, des courses au galop, des sauts d'obstacles et bien d'autres épreuves intéressantes sont inscrites au programme. *Ces courses sont ouvertes, les unes aux* sous-officiers, les autres aux officiers, et nous tenons de source autorisée qu'elles réuniront les meilleurs cavaliers des régiments de notre région qui donneront aux spectateurs une idée des plus curieux exercices que l'on exécute à l'école de Saumur qui fournit de si bons élèves à nos régiments de cavalerie,

Cette réunion, à la bonne organisation de laquelle MM. les membres du Comité du *Club hippique de Roubaix consacrent* les plus louables efforts depuis un mois, est assurée d'un succès sans précédent.

Il n'y a pas de doute que s'il fait beau dimanche, une foule considérable se rendra à cette très intéressante fête organisée sur la ravissante piste du Breucq.

Ajoutons que pour permettre au public de se rendre plus facilement à la fête, la Compagnie des tramways a bien voulu promettre aux orga*nisateurs un service spécial* de voitures toutes les cinq minutes, ce qui sera très appréciable et contribuera encore au succès de la réunion.

Touring Club de France

Le Sport Nautique de Lille, organise à l'occasion des regates de Boulogne-sur-Mer, du 4 juillet prochain une excursion à vélo dans cette ville. Depart du garage du S. V. L. Le samedi 3 juillet à 4 h. 30 du soir. Armentières, Merville, Thiennes, Aire, Thérouanne, hôtel du Lion d'Or. 65 kilomètres. Départ de Thérouanne le lendemain à 5 heures du matin, Desvres, la forêt de Boulogne, Boulogne-sur-Mer, 51 kilomètres. Arrivée par la porte de Calais vers 9 heures du matin.

Visite des environs si pittoresques.

Les membres du T. C. F. qui voudraient faire partie de l'excursion sont priés de s'inscrire au café du Boulevard, à l'effet de pouvoir prendre des dispositions spéciales pour le retour.

Le frein est recommandé. On se groupera par tempérament. Capitaines de route ; MM. A. Delay et A. Vaillant.

Chronique Régionale

La protection des pigeons voyageurs

On sait que MM. Dron et Guillemin ont déposé une proposition de loi tendant à modifier la loi du 22 juillet 1896, en vue de la protection des pigeons voyageurs. Au nom de la commission d'initiative, M. Odilon Barrot a déposé le rapport suivant sur cette proposition :

» MM. Léon Guillemin et Dron ont appelé l'attention de la Chambre *sur l'insuffisance de la loi* du 26 juillet 1896 et du décret du 30 juillet qui l'a suivie en ce qui concerne les précautions à prendre pour empêcher la capture et la destruction des pigeons voyageurs en cas de guerre.

» Nos collègues font observer que cette lacune ne présentait autrefois aucun inconvénient, puisqu'une circulaire ministérielle du 6 avril 1887, adressée aux préfets, leur prescrivait de prendre des arrêtés à l'effet d'interdire cette capture et cette destruction.

» Les tribunaux sanctionnaient ces arrêtés en appliquant aux infractions les peines prévues par l'article 11 de la loi de 1884. Mais, depuis cette époque, *est intervenu un arrêt rendu par la cour de cassa*tion, toutes chambres réunies, à la date du 8 décembre 1896, qui a déclaré illégaux et, par conséquent, dénués de toute sanction, les arrêtés préfectoraux pris en vue de protéger la vie des pigeons voyageurs qui doivent être considérés comme des animaux domestiques.

» Cette argumentation ne manque ni de force ni de valeur, quand il s'agit de pigeons voyageurs stationnant aux alentours de leurs colombiers ; mais en est il de même de cette jurisprudence nouvelle paraît-elle être d'une bien saine application, lorsque ces pigeons remplissent leur principale mission, cette patriotique mission, dont nous avons tous gardé un si vivant et si profond souvenir, à l'heure où les lignes ennemies avaient séparé la capitale du reste de la France ?

» L'arrêt de la cour de cassation n'établit aucune distinction. Nos collègues sont d'avis qu'il y a lieu d'y *suppléer par voie législative et, à cet effet, ils* vous proposent d'édicter une série de pénalités à ajouter à la loi du 22 juillet 1896.

» Tout en faisant des réserves en ce qui concerne la *détermination de ces peines qui lui paraissent* pouvoir être atténuées, votre commission d'initiative parlementaire, qui a examiné la proposition de MM. Léon Guillemin et Dron, est d'avis, en présence du but patriotique qui l'a inspirée, qu'il y a lieu de le prendre en considération. »

Graines de betteraves à sucre

Un projet de loi a été déposé à la Chambre des députés, ayant pour but de protéger la production des graines de betteraves en France. — S'il pouvait exister encore quelque doute sur la situation précaire de cette culture d'un aussi grand intérêt national, le tableau suivant donnant le chiffre des importations et des exportations pendant les cinq premiers mois des trois dernières années prouverait l'urgence du vote de cette loi.

	1895	1896	1897
Importations	2.897.600 kil.	2.867.700 kil.	3.017.200 kil.
Exportations	1.012.400 kil.	913.600 kil.	644.300 kil.

Ce sont les chiffres officiels publiés par la direction générale des Douanes en juin 1897.

LES SCANDALES CLÉRICAUX

Arrestation d'un « cher frère »

A SAINT-AMAND

Le parquet de Valenciennes est descendu aujourd'hui à Saint-Amand pour ouvrir une instruction sur des faits d'immoralité commis par un instituteur congréganiste de l'école privée de Saint-Amand.

Un des élèves de ladite école ayant avoué à ses parents qui l'interrogeaient parce qu'il refusait d'aller en classe, que depuis un certain temps il était victime de la lubricité d'un « cher frère » ceux-ci déposèrent aussitôt une plainte.

Les magistrats ayant acquis des preuves suffisantes de la culpabilité de ce dégoûtant per*sonnage, un mandat d'arrêt fut décerné par* M. le procureur de la République et mis aussitôt à exécution.

Le « *cher frère* » a été emmené à Valenciennes.

En voilà encore un, s'il passe en correctionnelle, qui obtiendra peut-être le bénéfice du sursis.

Les orages dans la région

A DOUAI

Un nouvel orage, accompagné d'une pluie diluvienne, a éclaté hier matin sur Douai et les environs.

La foudre est tombée sur différents points de la ville, ne causant, fort heureusement, que des dégâts insignifiants.

Une inondation s'est produite au passage à niveau du faubourg de Valenciennes.

Les piétons ont dû traverser à l'aide de voitures le lac improvisé qui s'était formé.

A AVION

La foudre est tombée en deux endroits dans cette commune, chez Mme veuve Lefebvre, débitante, près de la gare. Le fluide est entré dans une chambre à coucher où se trouvaient deux jeunes gens qui n'ont point été touchés, chez M. Bienfait-Pezet, mécanicien, la foudre tombant sur le pignon de la maison l'a déteriorée, brisant des pannes, il a traversé diverses places pour sortir par le corridor du rez-de-chaussée. Deux individus qui passaient à ce moment ont été renversés mais n'ont reçu de la commotion aucune blessure.

A THÉLUS

Au hameau du Vert-Tilleul, la foudre a mis le feu à une étable appartenant à M. Deusy, cultivateur. Heureusement les beuglements d'une vache ont donné l'éveil et rapidement l'on a pu se rendre maître des flammes.

Abandonnez l'usage du Gaz qui, occasionne des explosions terribles. Brûlez du Pétrole qui vaut quatre fois moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

De préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Wasquehal, électricine et étoile du Nord. n.o.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un brutal individu

Lundi soir, vers 7 heures, M. le commissaire de police du 4e arrondissement, a fait mettre en état d'arrestation un individu en complet état d'ivresse, qui venait de frapper brutalement à coups de tête en pleine poitrine une malheureuse femme déjà malade, Mme Delporte, cabaretière, en face l'Église des Pères.

Deux agents voulurent emmener l'ivrogne, mais comme il s'y refusait, un troisième agent dut être requis.

Ce n'est qu'en le ligottant et en le mettant *sur une charrette* qu'il put être conduit au dépôt.

C'est un nommé Henri Planchet, âgé de 27 ans, demeurant rue Daubenton.

Un accident de bicyclette

Lundi après-midi, vers 4 heures un accident de bicyclette s'est produit boulevard Gambetta à proximité de la rue Neuve.

Un cycliste, M. Auguste Demeire, demeurant rue de Jemmappes, 3, passait à bicyclette lorsque, on ne sait comment, il tomba de sa machine, se faisant des blessures assez graves à la tempe gauche et au bras.

Des soins empressés lui furent prodigués à la pharmacie Constant et il fut reconduit par son frère à son domicile. Quant au vélo, il a été fort endommagé.

Malade dans la rue

Lundi après-midi, vers 2 heures 1/2, MM. Duber frères, apprêteurs, place du Trichon, mettaient à la porte un nommé Joseph Her, âgé de 26 ans, demeurant rue de Maufais et un de ses camarades, qui avaient eu une discussion dans l'atelier.

A peine Her se trouva-t-il dans la rue qu'il s'affaissa en proie à une attaque.

M. le docteur Lepers fut aussitôt appelé et lui prodigua ses soins, et il put, quelques instants après étant bien rétabli, regagner son domicile.

Menaces de mort

Lundi soir, vers 6 heures, deux terrassiers, François Comaere, âgé de 25 ans, et Théophile Tack, se sont pris de querelle au pont de la Vigne.

La dispute dégénéra bientôt en rixe et Tack, pour échapper aux coups que Comaere, qui était armé d'un couteau, voulait lui porter, ne trouva rien de mieux que de se jeter à l'eau.

Il se serait infailliblement noyé sans un ami qui se porta à son secours et fut assez heureux pour le retirer sain et sauf.

Comaere a été arrêté.

Les ivrognes

Les nommés François Sorez, âgé de 20 ans, demeurant rue Dampierre ; Jules Arusiu, âgé de 28 ans, demeurant rue de La Fontaine ; Antoine Martel, âgé de 29 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth ; *Achille Delescluze, âgé de 36 ans, demeurant rue* Choiseul et Georges Hoffman, âgé de 18 ans, demeurant rue Franklin, ont été arrêtés pour ivresse et écroués au dépôt.

Ivresse et violences

Lundi soir, vers 9 heures, le nommé Charles Colpaert, *âgé de 33 ans, demeurant rue Archimède, 15,* a été arrêté pour ivresse et violences sur la nommée Marie Evrard, âgée de 32 ans.

Menus faits

Des rapports ont été faits à la charge des nommés Louis Selosse, Auguste Dupant et Adolphe Vancommerbeck *pour défaut d'éclairage à leur bicyclette.*

— Le nommé Jules Pennel, domestique chez M. Dengremont, marchand de vin, s'est vu faire un rapport pour avoir conduit sa voiture à une allure trop rapide.

Les sociétés qui naissent

Par arrêté préfectoral du 25 juin 1897, la société de sport athlétique dite « La Jeunesse Roubaisienne » établie chez M. Jean Burggraeve, cabaretier, quai de Rouen, 10, est autorisée à se constituer légalement.

Mendicité

Hier après-midi, les agents de service rue du Curoir ont arrêté, pour mendicité, une femme Marie Frémaux, âgée de 69 ans, cabaretière, demeurant à Ledeberghe (Belgique), qui allait de porte en porte demandant l'aumône.

Les chevaliers de la la fourchette

MM. les membres de la Commission de la Chorale « Les Chevaliers de la Fourchette » prient les membres actifs de vouloir bien assister aux répétitions *générales qui auront lieu le mercredi 30 juin* et le samedi 3 juillet, à huit heures et demie du soir, au local. On répétera les nouveaux chœurs pour le festival d'Ostende et pour celui de Fives. — Présence indispensable.

Savon du Congo, *le plus parfumé p. la toilette.*

TOURCOING

Réunion de commission

La commission des finances s'est réunie, hier soir sous la présidence de M. Hassebroucq, maire. La question sur laquelle elle a délibéré, est la revendication de la Chambre de commerce d'avoir une part dans les recettes brutes de la condition publique.

Conseil municipal

Le conseil municipal tiendra une nouvelle séance extraordinaire le vendredi 2 juillet à 8 heures du soir.

Voici l'ordre du jour de cette séance :

Gare des Francs : Communication de la décision ministérielle concernant la demande d'élargissement de la cour de la gare à 80 mètres.

Institut Colbert : Démolition de l'étage d'un bâtiment latéral menaçant ruine.

Expiration du traité avec M. Hercelle pour bains ; décision à prendre pour sa prorogation.

Compte administratif communal et compte de gestion du receveur pour 2896 et budget supplémentaire de 1897.

Chemins vicinaux : Budget additionnel de 1897.

Id. Id Création de ressources pour 1898.

Concours de musique en 1898 : Nomination d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet d'organisation.

Réceptions de travaux et fournitures.

Cessions de terrains à la voie publique.

Crédits supplémentaires.

Rapports de commissions

Voirie : Demande d'aqueduc à la rue des Cinq-Voies.

Voirie : Demande d'aqueduc dans la rue du Cymbale.

Voirie : Elargissement et redressement du chemin vicinal, n° 19, dit de Roncq.

Finances et voirie : Rue de Renaix : Proposition d'un propriétaire pour mise en alignement.

Bains : Traité à passer pour la confection des plans et devis ; installations diverses à comprendre au projet. (M. Destombes, rapporteur).

Hôtel de Ville : Plans, devis et cahier de charges pour l'achèvement intérieur, (M. Théry, rapporteur).

Nécrologie

Nous apprenons avec peine la mort de M. Vital-Athanase Panot, surveillant général au lycée de Tourcoing, officier d'Académie.

M. Panot, qui n'était âgé que de 47 ans, était miné depuis longtemps par une maladie qui, hélas, ne pardonne pas.

Il occupait depuis cinq ans les fonctions de censeur des études et s'était concilié les sympathies de tous.

Nous adressons à sa veuve et à sa jeune fille éplorées nos plus sincères compliments de condoléances.

Les funérailles de M. Panot auront lieu jeudi à 8 h. 45 en l'église du Sacré-Cœur.

La réunion au Lycée à 8 h. 1/2.

Les anciens élèves du Lycée sont priés de se rendre à la cérémonie funèbre.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 14

PATRIE

(tiré du célèbre drame de Victorien Sardou)

Par E. LEPELLETIER

PREMIÈRE PARTIE

LE TRIBUNAL DE SANG

— Le comte est un homme mort, dit, à voix basse, Delrio.

— Défendez-vous, reprit sèchement le Grand-Prévôt s'adressant au comte. Nous sommes ici pour entendre vos explications et y faire droit si elles paraissent justes et légales.

— Ce sera bref... L'évêque, malgré l'édit qui le condamnait à mort, voulait voir le duc d'Albe *pour lui parler d'humanité : une noble erreur* de Jan Hooper ! Craignant qu'en chemin un soldat ivre ou furieux ne le frappât, je l'ai suivi, simplement, pour qu'il pût arriver sans encombre à son généreux but... Est-ce conspirer que d'escorter un homme sans armes, un vieillard inoffensif, sur des routes dangereuses ?.

— Présenté ainsi, cette explication ne manque pas de vraisemblance et peut être admise..., quoique vous ayez abusé, en protégeant un des ennemis *du roi et de l'Eglise... Mais vous oubliez* ce fait, que l'évêque venait d'un prêche hors de la ville... Vous en veniez donc vous-même aussi, au dépit des derniers décrets qui interdisent de franchir l'enceinte après le couvre-feu, et de l'édit qui punit de mort quiconque participe aux conciliabules des hérétiques ?

Il y eut un silence. Noircarmes était-il donc déjà renseigné sur la réunion secrète présidée par Guillaume le Taciturne ? Rysoor essaya de se rappeler les visages entrevus à l'auberge... mais non, aucun n'était celui d'un espion.,. Il *résolut de nier. Sa défense personnelle* et les intérêts supérieurs de la Patrie excusaient ce mensonge.

— Vous ne trouvez plus rien à répondre ? interrogea le Grand-Prévôt d'un air de triomphe.

Rysoor, sentant le péril, dit simplement :

— Vous ignorez si je n'ai pas rencontré le pasteur ce matin, en deçà de l'enceinte ?...

— Cela ne vous disculperait pas... hier, vous n'étiez pas chez vous : votre femme a dit que *vous étiez sorti sans vouloir en confesser davan*tage...

— Et cela vous surprend, que je sois sorti de chez moi ?... mais c'est un événement qui m'arrive presque chaque jour...

— Et vous sortez la nuit ?... Quel motif puissant vous faisait ainsi quitter votre logis, votre jeune femme, à une heure où les honnêtes habitants rentrent se coucher ?

Le comte ne répondit pas.

Vargas se pencha vers Noircarmes et lui glissa quelques mots dans l'oreille.

— Vous vous taisez, accusé, reprit le Grand-Prévôt après avoir fait un geste d'assentiment à son assesseur... c'est que vous n'avez aucune bonne raison à donner au Tribunal... l'innocence parle, s'agite, s'indigne et ne se laisse pas accuser sans répondre ni condamner sans protester... votre silence vous juge.

— Faites donc, messieurs, et faites vite... je *n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit.*

— Cependant, dit Vargas, nous ne voulons point condamner des innocents.., nous tenons à ce que l'on sache bien, dans les cours souveraines qui nous approuvent et aussi dans ce peuple turbulent des Flandres qui nous hait, que nous frappons les seuls coupables...si vous pouvez anéantir les preuves qui ont été relevées contre vous, nous nous inclinerons devant la vérité, bien que nous vous sachions un ennemi redoutable, comte de Rysoor, l'un des chefs de la rébellion, vous sortirez d'ici les mains libres. *Parlez sans crainte, nous sommes là pour re*cueillir la vérité.

Un sourire hautain et dédaigneux fut la réponse du comte.

Il savait ce que pouvaient valoir les déclarations de ces juges sans foi, sans conscience, et ne daignait même pas se disculper.

Il se trouvait jugé, d'ailleurs, par la réalité même de l'accusation. Un espion l'avait certainement suivi. Quelque traître s'était sans doute *glissé parmi les conjurés, à l'auberge du Broc* d'Argent. Au prix d'un mensonge, Rysoor n'eût pas voulu sauver sa vie. Il avait conspiré. C'était exact. Il était fier de sa rébellion. Les Espagnols étaient les oppresseurs de sa patrie, contre eux il voulait tout tenter. Il avait mis comme enjeu sa tête, dans cette terrible partie dont la délivrance des Flandres était le gain. Il avait perdu la première manche, il payerait ! D'autres que lui prendraient les cartes et battraient les Espagnols. *Voilà pourquoi Rysoor se taisait.* Il ne pouvait nier s'être rendu sur la route de Louvain au conciliabule tenu par Guillaume d'Orange. On l'avait questionné. Il ne voulait répondre que par le silence. A ses bourreaux de l'interpeller à leur façon.

Vargas, avec une douceur féline, sans paraître choqué du méprisant mutisme du comte, dit avec une feinte douceur :

— Le Tribunal attend votre réponse.. voyons, *fournissez-lui une preuve suffisante* que vous ne faisiez pas partie des traîtres qui ont été réunis en assemblée secrète hors la ville, donnez-nous une justification de votre temps... prouvez-nous que, dans cette nuit de samedi à dimanche, vous n'avez pas quitté Bruxelles, que vous êtes resté dans votre maison.

— Je ne puis prouver ce que vous me demandez, dit Rysoor d'une voix ferme.

— Alors, nous serons obligés de vous condamner, reprit Vargas avec un demi-sourire cruel. On nous rendra du moins cette justice, ajouta*t-il à haute voix, dans une cynique assurance*, que nous avons cherché patiemment à démêler la vérité, et que tous moyens vous ont été fournis pour établir votre innocence.

Et Vargas, se penchant de nouveau vers Noircarmes, lui demandait probablement de prononcer la sentence, quand le Grand-Prévôt fit cette observation :

— L'accusé n'a rien répondu parce qu'il n'avait rien à répondre... du reste, il y a un té*moin à entendre, qui confirmera de vive voix* et sous serment le rapport nous signalant la trahison de Rysoor ; faites venir le témoin, dit-il ensuite au sergent d'armes.

XIII

LE TÉMOIN

Quel témoin à gages, quel infâme espion allait-on faire paraître, se demanda Rysoor, inquiet, Il eut cette angoisse de craindre la com*parution de Dolorès. Il tremblait à la pensée* de voir sa jeune femme arrêtée à cause de lui, compromise peut-être par sa faute, et convaincue de faux témoignage pour le sauver.

Dans cette cruelle anxiété, il était sur le point de s'écrier :

— Ne faites pas venir le témoin... je vais tout avouer...

Mais déjà la porte basse par où l'on introduisait les déposants et les auxiliaires du Tribunal s'était ouverte.

Un officier espagnol, conduit par le sergent d'armes, s'était approché de la barre et, saluant respectueusement le Tribunal, attendait qu'on l'interrogeât.

— Vos noms ? demanda Noircarmes d'une voix sourde, visiblement impatienté de ces formalités. Etait-il donc besoin de tant de procédure pour envoyer à la mort cet ancien bourgmestre de Bruxelles, connu pour ses sentiments d'hostilité, un chef de rebelles avéré, un suppôt d'hérésie, un ami de Guillaume d'Orange !

Et puis Noircarmes était amoureux, comme l'avaient chuchoté ses collègues indiscrets, et l'heure précisément s'avançait où il pensait de*voir trouver seule au logis la belle qu'il courti*sait, la femme du brasseur Koppel.

Il ne pouvait cependant se refuser à recevoir la déposition du témoin. Les magistrats infâmes du Tribunal de Sang se piquaient de correction et parodiaient les formes protectrices de la justice.

Ayant demandé les nom, prénoms, âge de l'officier, le Grand-Prévôt ajouta d'un ton bourru :

— Vous jurez sur le Christ de dire la vérité, *toute la vérité, et de parler sans haine contre* l'accusé ici présent ?

— Je le jure, répondit le témoin en levant la main droite vers le crucifix.

— Vous êtes logé, capitaine Riguenez, chez Rysoor ? demanda Noircarmes. Vous étiez chez lui, dans la nuit de samedi à dimanche ?

— Oui, monseigneur, j'y étais.

— A quelle heure êtes-vous rentré ?

— Vers le couvre-feu.

— Avez-vous remarqué, ce soir-là, quelque chose d'insolite dans l'hôtel de Rysoor ?

— Non, monseigneur... j'avais la tête un peu lourde, ayant fêté joyeusement, avec quelques camarades, officiers de Sa Majesté, le samedi gras, en un dîner qui nous fut offert à l'Hôtel-de-Ville... je n'ai donc pas fait grande attention à ce qui se passait chez le comte... je crois que les gens étaient couchés ou sortis.

(A suivre.)